



Association des
Familles
Monoparentales et
Recomposées

RAPPORT ANNUEL



2025

• Sommaire

Éditorial	3
Mission de l'AFMR	4
Qui sommes-nous ?	5
Qui sont nos membres ?	6
Répartition des membres de l'AFMR dans le canton de Vaud	7
Prestations proposées par l'AFMR	8
Médias et réseaux	9
Animations	10
Partenariats et prises de position en faveur des familles	12
Projets 2026	13
Rapport financier	14
Remerciements	15

Chers membres,

Alors que l'année 2026 est déjà bien entamée, c'est avec une immense fierté que je contemple le chemin parcouru en 2025 grâce à l'engagement indéfectible des nouveaux membres du Comité, Léa, Myriam, Cynthia et Loraine avec lesquelles j'ai beaucoup de plaisir à échanger et partager. Votre expertise chacune dans votre domaine et votre temps sont des dons précieux pour notre association. Merci du fond du cœur pour votre précieuse collaboration.

« **Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin** », l'ADN de l'AFMR n'a jamais résonné aussi fort pour notre association qui, en étroite collaboration avec l'ADF-Vaud (Association vaudoise pour les droits des femmes) et Pro Familia Vaud, s'est positionnée en interlocutrice incontournable pour la défense des intérêts des familles monoparentales et a (enfin) obtenu, le 29 avril 2025, la fin de la solidarité fiscale dès le 1er janvier 2026.

Cette très belle victoire est toutefois teintée d'amertume puisque, pour toutes les personnes qui se sont séparées avant 2026, le Canton de Vaud maintient la solidarité fiscale. Dès lors, notre combat continue pour permettre aux familles monoparentales touchées par cette pratique fiscale injuste et discriminatoire à l'égard des femmes plongées dans de graves difficultés financières, de retrouver leur dignité (97 % des victimes forcées de payer les dettes d'impôts de leur ex-conjoint sont des femmes).

L'AFMR ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui sans le formidable travail de notre équipe que je félicite et à laquelle je témoigne toute ma reconnaissance. Vous êtes la colonne vertébrale de notre association.

Marie-Anne accueille, oriente et aide les membres de l'AFMR à résoudre les problèmes auxquels elles et ils sont confronté-e-s dans la réorganisation de leur vie. Elle coordonne également les nombreuses prestations proposées par l'AFMR (appui juridique et prestations de soutien psychosocial).

Caroline organise tout au long de l'année des animations et rencontres permettant à chacun-e d'échanger, tisser des liens et s'entraider, dans le respect, l'écoute et la bienveillance.

Quant à Ivan, il apporte le support administratif et technique et a travaillé à la refonte du tout nouveau site internet lancé en avril 2025, en étroite collaboration avec ses collègues.

L'AFMR fête ses 50 ans en 2026. Célébrer un demi-siècle d'existence est un jalon majeur, symbolisant 50 ans d'engagement, de solidarité et de lien social. Cet anniversaire est l'occasion idéale de célébrer les accomplissements passés, de valoriser les bénévoles et membres, et de renforcer la cohésion autour de nouveaux projets ambitieux pour l'avenir. Pour commémorer cet anniversaire, nous préparons activement une conférence et un événement festif au mois de novembre dont nous vous dévoilerons les détails prochainement.

Je suis vraiment fière de l'avenir prometteur de l'AFMR et m'emploie tous les jours à contribuer à son succès en la faisant connaître auprès de différents acteurs (députés, médias, associations).

Je souhaite à chacun-e beaucoup de force, de résilience et d'énergie pour relever les défis de la monoparentalité au quotidien.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement,
Birgit Myle, Présidente.



Birgit
MYLE

Présidente

Mission

Le but de l'AFMR est d'accompagner les familles monoparentales et recomposées pour :

- Favoriser l'entraide et la solidarité entre les membres, par l'organisation de rencontres régulières, d'activités et de sorties à petit prix et ouvertes à toutes et tous, avec ou sans les enfants.
- Offrir un espace d'écoute et de soutien, renseigner et orienter sur les démarches à entreprendre pour dépasser les difficultés de réorganisation après une séparation.
- Établir des demandes d'aide financière auprès de fondations donatrices privées en cas de difficulté aiguë.
- Conseiller et orienter sur le plan juridique avec l'appui d'une avocate-conseil, Me Maëlle Le Boudec.
- Faire valoir et reconnaître les intérêts des familles monoparentales et recomposées auprès des instances sociopolitiques.

Témoignages d'une membre

"Mon meilleur souvenir de l'AFMR c'est le partage des histoires de chacune lors de la Fête des Familles. Des larmes, des rires et le fort sentiment de « ne pas être seule » dans ce que l'on vit."

S.B.



Qui sommes-nous ?

En 1976, un petit groupe de femmes fonde, à Lausanne, l'Association des mères chefs de famille pour favoriser l'entraide entre les mamans élevant seules leurs enfants. En 1984, l'association intègre les pères monoparentaux puis, en 1989, l'association s'adapte aux nouvelles compositions familiales en devenant l'Association des Familles Monoparentales et Recomposées (AFMR).

Le comité



Birgit Myle, Présidente

Maman solo de 2 grandes filles, elle travaille à temps plein pour une société de produits chimiques. Devenue membre de l'AFMR fin 2022 et préoccupée par le problème de la solidarité fiscale entre ex-conjoints, elle a su soulever l'intérêt du comité et de l'équipe à ce sujet au fil des mois, ce qui a conduit à son souhait de s'engager au comité.



Loraine Waeber, Vice-présidente et Trésorière

Membre de l'AFMR depuis novembre 2024 et maman solo d'un enfant en bas âge, elle a évolué dans diverses entreprises internationales en tant qu'analyste financière ainsi qu'en audit externe. Elle a souhaité offrir ses compétences et prendre part aux activités et enjeux de l'association en rejoignant le comité comme trésorière.



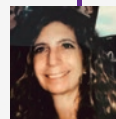
Léa Goasguen, en charge des prestations aux membres

Affiliée à l'AFMR depuis 2019 et maman de 2 enfants, elle s'est reconvertie après une formation technique et est actuellement assistante sociale et intervenante psychosociale à l'hôpital. Elle collabore depuis 2024 avec l'AFMR en tant que membre du comité du Fonds de solidarité, chargée de l'examen des demandes. Elle s'intéresse en particulier au développement des prestations proposées aux membres.



Myriam Franchini, en charge de la communication

Titulaire d'un diplôme de Céramiste, elle bénéficie d'un parcours professionnel pluridisciplinaire, alliant pratiques artistiques et fonctions administratives. Elle occupe actuellement un poste de Céramiste Maîtresse Socioprofessionnelle. Maman solo de deux enfants, elle s'investit également dans les enjeux liés à la solidarité fiscale entre ex-conjoints. À ce titre, elle a intégré en avril 2025 le comité de l'AFMR, où elle est en charge de la communication et des réseaux sociaux.



Cynthia Reck-Gianni, en charge des Ressources Humaines

Maman de 2 garçons dans une famille recomposée, elle travaille à plein temps comme responsable des Ressources Humaines dans une société d'e-commerce. Devenue membre de l'AFMR à l'été 2016, elle a rejoint le comité en 2025 en qualité de responsable des Ressources Humaines.

L'équipe



Marie-Anne Dauvillier, Secrétaire générale.

Elle a rejoint l'AFMR en décembre 2019. Son parcours, dans plusieurs ONGs et Fondations actives en Suisse et à l'étranger, l'a conduite à défendre et soutenir des personnes en situation de vulnérabilité, en particulier les femmes victimes de violence et leurs enfants.



Caroline Dind, Animatrice.

Membre de l'AFMR depuis la naissance de son fils en 2014, Caroline a repris le poste d'animatrice en 2022 après avoir brièvement fait partie du comité de l'AFMR.



Ivan Thomi, collaborateur administratif.

Ethnologue de formation, Ivan a travaillé dans le domaine de l'asile et la migration en Grèce notamment. Il a rejoint l'AFMR début 2023 et se concentre sur la gestion des membres et le développement de nos outils en ligne.

Le comité est composé de membres bénévoles de l'association et se réunit une fois par mois.

Qui sont nos membres ?



323 membres en 2025



Parents de 658 enfants de moins de 18 ans



92%
Mères

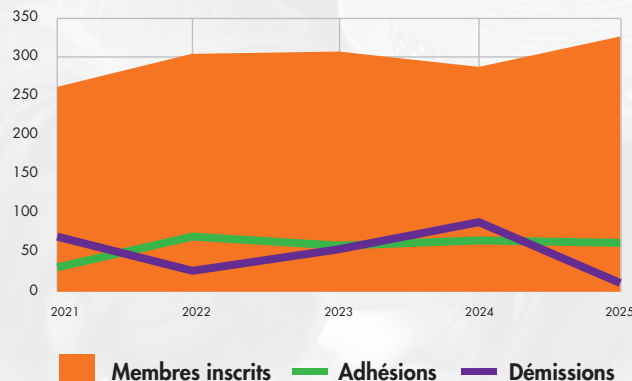
8%
Pères

Concilier activité professionnelle et vie familiale

Pour les monoparents, assurer seul-e-s la responsabilité du ménage se révèle compliqué. Au souci de subvenir aux besoins de la famille, s'ajoute la nécessité d'être présent-e auprès des enfants sur le plan affectif, assurer l'organisation logistique familiale, entretenir un environnement social propice à l'épanouissement de chacun-e, favoriser et superviser leurs apprentissages et les soutenir à toutes les étapes de leur croissance, en particulier durant l'adolescence.

Faire face à ces défis est générateur de stress, exige une grande énergie et une organisation sans faille. Le rôle de l'AFMR est d'apporter un soutien concret, rapide et solidaire aux familles monoparentales vaudoises.

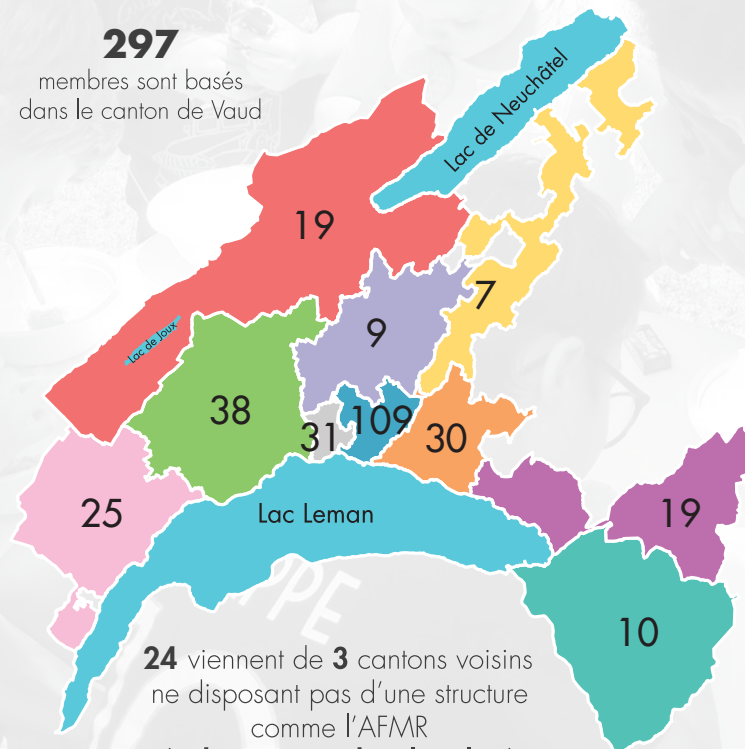
Evolution du nombre d'adhérents



Répartition des membres de l'AFMR dans le Canton de Vaud :

297

membres sont basés
dans le canton de Vaud



24 viennent de **3** cantons voisins
ne disposant pas d'une structure
comme l'AFMR

(Fribourg, Neuchâtel, Valais)

2 membres de soutien
résident en France.

Aigle	10
La Broye-Vully	7
Gros-de-Vaud	9
Jura-Nord vaudois	19
Lausanne	109
Lavaux-Oron	30
Morges	38
Nyon	25
Ouest lausannois	31
Riviera-Pays d'Enhaut	19

Aide directe et services aux membres en 2025

L'éventail des prestations proposées par l'AFMR poursuit 2 objectifs :

- Aider à résoudre les problèmes auxquels nos membres sont confronté-e-s dans la réorganisation de leur vie.
- Leur permettre de se sentir pleinement soutenu-e-s et accompagné-e-s afin de diminuer leur charge mentale.



Accueil, écoute et conseils

L'AFMR accueille ses visiteur-e-s dans un lieu chaleureux et propose à chaque nouveau membre un rendez-vous-conseil. Il permet de faire connaissance et de convenir, ensemble, d'un programme d'accompagnement au plus proche des besoins : soutien juridique, conseils budgétaires, appui psychosocial etc. Chaque membre de l'AFMR, nouveau ou plus ancien, peut à tout moment solliciter un rendez-vous conseil (gratuit).

En 2025, 184 séances d'écoute individuelle ont été assurées par l'AFMR.



Appui juridique

L'AFMR s'est adjointe les compétences d'une avocate-conseil qui assiste et oriente ses membres dans leurs procédures de divorce ou de séparation.

L'AFMR offre 1 consultation juridique par an à ses membres. En 2025, 50 membres de l'AFMR ont eu recours à ce service.



Aide budgétaire

Lors d'une séparation ou d'un divorce, la situation financière évolue.

L'AFMR aider ses membres à :

- Établir un budget équilibré
- Identifier les postes de dépense importants et ceux pour lesquels des économies sont possibles.

Un appel au don peut être effectué auprès de Fondations donatrices ou auprès du Fonds de Solidarité de l'AFMR (offre soumise à conditions).

En 2025, 7 demandes ont été effectuées, totalisant 15'000 Frs de dons.



Bien-être et soutien

L'AFMR met tout en œuvre pour diminuer la charge mentale des parents solos. Son offre de prestations de soutien est assurée par un pôle de 7 professionnelles disponibles pour conseiller, guider ou soulager tout membre de l'AFMR qui en ressent le besoin :

- Une psychologue/naturopathe
- Une spécialiste de l'accompagnement des victimes de manipulation et violence perverse
- Une assistante sociale
- Trois masseuses
- Une coach en gestion des émotions.

L'AFMR offre 4 consultations par an à ses membres.

En 2025, 133 membres ont bénéficié de prestations offertes par l'AFMR.

Médias et réseaux en 2025

Lancement du nouveau site www.afmr.ch

Lancé en 2025, le nouveau site de l'AFMR affiche une nouvelle esthétique, une structure plus fluide et intuitive.



Chaque membre de l'AFMR dispose d'identifiants de connexion, lui permettant de réserver en ligne 24h/24 les animations proposées dans l'agenda ainsi que les prestations de soutien (consultation juridique, psychologue, coachs, assistante sociale et masseuses).

Sur 8 mois, de mai à décembre 2025, le site de l'AFMR a totalisé 149 895 visites, soient 611 par jour, selon les statistiques de l'hébergeur.



Infos-Hebdos



Notre newsletter hebdomadaire annonce à nos 430 abonnés les animations et sorties programmées, de même que l'actualité de l'association et les "bons plans" repérés par Caroline, notre animatrice.

En 2025, 46 newsletters ont été envoyées, générant en moyenne 626 ouvertures par mois. Nous avons enregistré 78 nouveaux abonnés en 2025, et 35 se sont désinscrits.

LinkedIn AFMR



La page LinkedIn de l'AFMR a été lancée en avril 2025 et compte 76 abonné-e-s. Nos publications touchent essentiellement le combat contre la solidarité fiscale et à la future loi sur l'autorité parentale conjointe.

Elles ont suscité 17'417 impressions (nombre de fois qu'une publication a été affichée à l'écran) et 80 réactions.



Instagram AFMR



Le compte Instagram de l'AFMR, lancé lui aussi en 2025, dénombre 207 followers. 29 contenus ont été publiés en 2025 et bien d'autres suivront en 2026.

@afmr_vaud



Animations 2025

55 rencontres ont été organisées

dont **3 activités proposées par des bénévoles**

600 inscriptions (adultes et enfants) durant l'année 2025

Nos babysitters ont encadré 6 activités
soit environ 70 heures de babysitting

9 activités ont été totalement financées par nos sponsors.
Et 6 autres ont bénéficié de tarifs réduits.

Les rencontres / ateliers / sorties organisées permettent de créer et renforcer les liens entre nos familles membres. Nous veillons à proposer des activités variées et divertissantes, pour toutes les catégories d'âges. Les parents ont ainsi l'occasion de partager des moments conviviaux et bienveillants, leur permettant aussi de libérer un peu de charge mentale et d'échanger sur différents sujets en lien avec l'éducation ou la place qu'ils/elles s'accordent pour prendre soin d'eux/elles. Les enfants se font de nombreux amis avec qui ils partagent de belles aventures et qu'ils retrouvent régulièrement. Les rencontres et ateliers entre parents rencontrent un joli succès et sont très demandées.

Chaque membre de l'AFMR à jour de sa cotisation annuelle peut proposer des sorties (avec ou sans l'accompagnement d'une membre du comité). C'est l'occasion de partager une passion ou d'offrir une jolie découverte aux familles de l'AFMR.



- 5 Sorties adultes
- 10 Ateliers adultes
- 4 Ateliers enfants
- 1 Activité créative
- 8 Sorties culturelles
- 3 Sorties découverte
- 3 Gros événements
- 7 Sorties nature
- 8 Sorties sportives
- 6 Activités avec babysitters



● Château de Vullierens :
à la recherche du lapin
de Pâques ●



● Construction d'un hôtel à insectes
lors de la Fête des Familles ●



● Bricolages d'été à la piscine de Bellerive ●



● Musée Suisse du Jeu à La Tour-de-Peilz ●

● Familles en Fête au Palais de Beaulieu ●



Partenariats et prises de position en faveur des familles

Solidarité fiscale entre ex-conjoints

2 ans de lutte et une belle victoire pour l'AFMR et l'ADF-Vaud !

Le 29 avril 2025, le Grand Conseil vaudois a mis fin à la « solidarité fiscale entre ex-conjoints » qui obligeait une personne veuve ou séparée à payer les dettes d'impôts de son ex-conjoint si celui-ci ne les payait pas ou était insolvable.

Longuement combattue par notre association, cette pratique inéquitable, que le canton de Vaud était l'un des tous derniers à maintenir, a été reconnue comme discriminatoire puisqu'impactant des femmes à 97%.

Notre combat se poursuivra en 2026

Cette loi n'étant abrogée que pour les personnes séparées à partir du 1er Janvier 2026, elle continuera donc de peser sur les finances des personnes séparées avant cette date.

En 2026, l'AFMR continuera de lutter pour que soient interrompues les procédures actuellement en cours sous le régime de cette loi discriminatoire et donc illégale.

Prise de position de l'AFMR à propos du projet de loi 21.499 sur la garde alternée d'office

L'AFMR a cosigné en octobre 2025 une prise de position rédigée par la Fondation KidsToo contre le projet de loi 21.449 sur la garde alternée des enfants.

Cette loi instaurerait la garde alternée comme la règle d'office, même quand les parents ne la demandent pas, et même quand un des parents s'y oppose. En effet, dans un contexte de conflits persistants, d'absence de communication ou de situations de violence, la garde alternée peut se révéler contraire au bien de l'enfant.

10 associations ont co-signé cet argumentaire, parmi lesquelles l'AFMR, Violence que faire et le Centre d'accueil MalleyPrairie.

Communes vaudoises : place aux familles !

L'AFMR a eu le plaisir de participer à l'édition 2025 de la Plateforme Vaudoise pour une politique de l'enfance et de la famille qui s'est déroulée à Morges le 6 février.

Organisée par a:primo et Pro Familia Vaud, la journée a rassemblé près de 50 communes vaudoises qui ont découvert la richesse des prestations en faveur de l'enfance et de la famille présentées par les 25 associations participantes.



Projets 2026

La pension alimentaire n'est pas un revenu

Lorsque l'autorité parentale ou la garde est confiée à l'un des parents, l'autre est tenu de lui verser une pension alimentaire à titre de contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants. Il ne s'agit pas d'un revenu mais de la couverture de frais qui ont été prouvés et justifiés devant un tribunal.

Intégrer cette pension alimentaire dans le calcul du revenu imposable revient à diminuer cette pension du coût d'une taxation supplémentaire. Cette perte n'est pas calculée par le juge lors de la fixation du montant d'entretien, et peut peser significativement sur le budget. Pour rappel, près d'un ménage monoparental sur quatre dépend de l'aide sociale.

L'AFMR prévoit de s'engager en 2026 contre la taxation de la pension alimentaire.

L'AFMR fête ses 50 ans en 2026 !

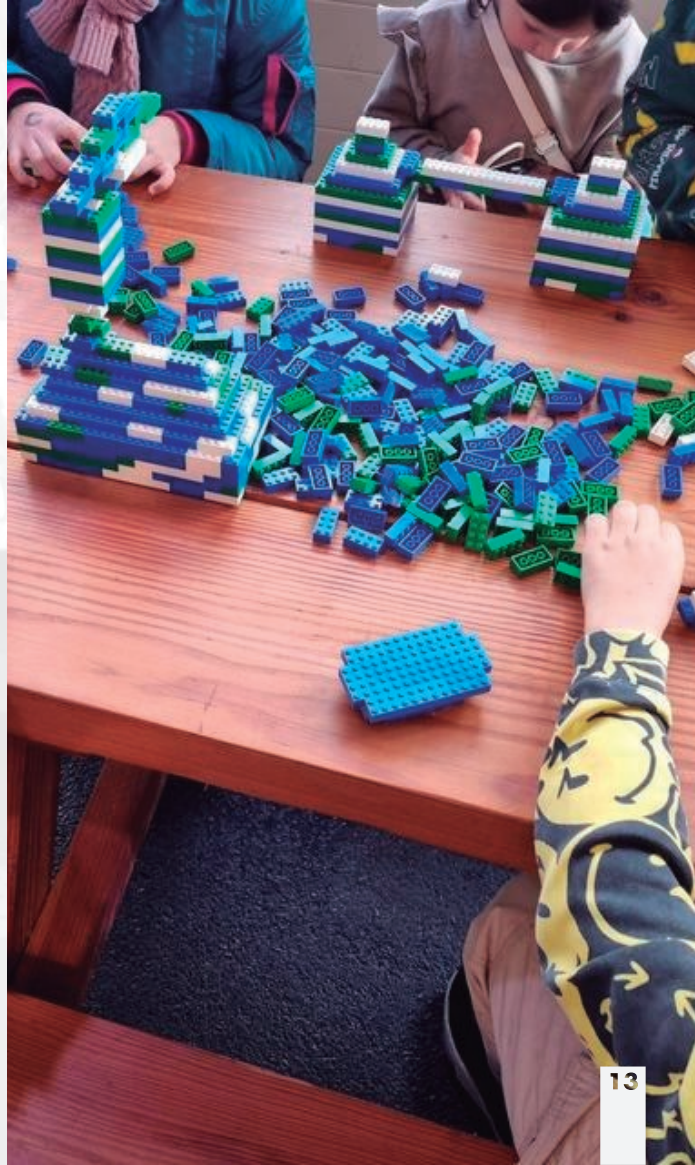
Deux événements sont en préparation pour marquer les 50 ans de l'association :

- Un événement festif ouvert à tous nos membres ainsi qu'à leurs enfants
- Une conférence thématique ouverte aux professionnels.

Ils auront lieu en novembre 2026 et leur contenu sera graduellement dévoilé sur notre site, via notre newsletter hebdomadaire et sur les réseaux.

Visibilité de l'Association

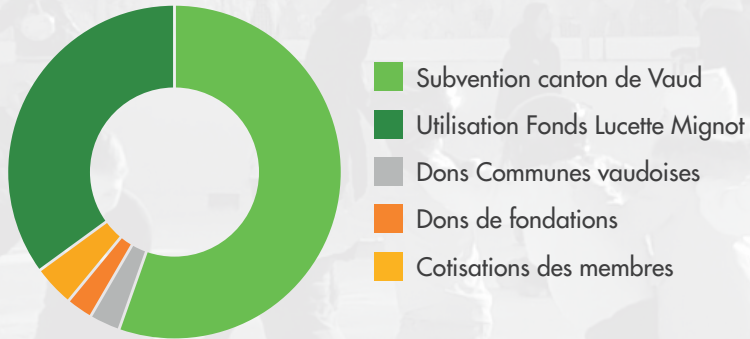
En 2026, l'AFMR prévoit de développer sa présence et sa visibilité sur les réseaux sociaux, notamment par la publication régulière de contenus sur Instagram et LinkedIn.



Rapport financier

Exercice 2025

ORIGINE DES RESSOURCES EN 2025



RÉPARTITION DE DÉPENSES EN 2025



SOUTENEZ NOS ACTIVITÉS
FAITES UN DON !



**Association des Familles
Monoparentales et Recomposées**

Banque Cantonale Vaudoise
IBAN : CH14 0076 7000 E554 0909 5

Remerciements

L'AFMR remercie chaleureusement toutes celles et tous ceux sans qui elle ne pourrait mener à bien sa mission :

- Les services de l'État de Vaud, la DGCS (Direction Générale de la Cohésion Sociale) et en particulier Mesdames Léa Fazenda, Carine Wick et Anne-Sophie Laurent pour leur confiance.
- Ses membres et en particulier : Dayire Rios Requena, Carine Boucard, Sonia Pucino, Marilynne Altina, Thalia Karydi, Paula Maria Cardoso Pereira, Diana Forshau et Anne-Catherine Rickli qui ont proposé et accompagné bénévolement des activités. Nous remercions également tous ceux et celles qui proposent spontanément leur aide lors des sorties et événements organisés par l'AFMR.
- Les prestataires de notre pôle de soutien psychosocial : Ludivine Colas, Monique Martin, Mélanie Buillot, Charlotte Fossati, Andrea Matter, Siriane Laouadi et Christel Chappatte.
- Maître Maïëlle Le Boudec, avocate-conseil, qui accompagne nos bénéficiaires sur le plan juridique. Maître Raphaël Mahaim, conseiller national et avocat, qui nous guide dans notre combat contre la solidarité fiscale entre ex-conjoints.
- Les partenaires de l'AFMR en 2025 : le Bureau Lausannois pour les Familles, La Maison de la Femme, Pro Familia Vaud, le BIF, L'ADF-Vaud ainsi que les membres du réseau socio-sanitaire vaudois.
- Les communes d'Avenches, Bussigny, Chavannes-près-Renens, Cossonay, Corsier-sur-Vevey, Épalinges, Écublens, Gland, Grandson, Lutry, Orbe, Prévèrenge, Pully, Renens, La Tour-de-Peilz, Yverne.
- Nous remercions enfin les généreux sponsors qui offrent des rabais et entrées gratuites pour nos activités : Minigolf du Signal de Bougy, Cinéma CityClub Pully, Théâtre de Beausobre, Urbakids, Gecko/Totem/Le Cube escalade, Espace des Inventions, Loèche-les-Bains, Tropicarium Servion, Alimentarium Vevey, Musée Chaplin's World, Musée des Beaux-Arts, Payernland, les châteaux d'Aigle/Prangins/Grandson/Chillon, Papillorama, XTM Park Renens, Maison du Gruyère, Swiss Vapeur Park, les stations de Zinal/Villars/Loèche/Charmey/Vercorin et Leysin.
Leur générosité permet à nos familles de partager des activités extraordinaires.





Association des
Familles
Monoparentales et
Recomposées

www.afmr.ch



Avenue Églantine 6
1006 Lausanne
Tél 021 312 16 40
admin@afmr.ch